



مؤسسة دار الصانع
Maison de l'Artisan

RH N° 3.6.11/23

DECISION

17 6 NOV 2023

Concours de recrutement

Le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ;

- Vu le Dahir N° 1.58.008 du 4 Chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 6 Al Hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu le décret N° 2.11.471 du 15 chaoual 1432 (14 septembre 2011) relatif au statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et architectes ;
- Vu le décret N° 2.06.377 du 20 kaada 1431 (29 octobre 2010) relatif au statut particulier du corps interministériel des administrateurs ;
- Vu le statut du personnel de la Maison de l'Artisan (MDA) ;
- Vu la loi des Cadres de la Maison de l'Artisan de l'année 2023.

DECIDE

Article 1 : La Maison de l'Artisan organise un concours pour le recrutement d'un (1) ingénieur d'Etat 1^{er} grade, le **samedi 23 décembre 2023** à Rabat.

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats répondants aux conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de 45 ans au plus à la date du concours ;
- Disposant d'un diplôme d'ingénieur d'Etat donnant accès à l'échelle 11 selon le statut de la fonction publique dans l'une des spécialités ci-dessous :

Profil	Diplôme	Spécialités
Chargé(e) des Statistiques (Ingénieur d'Etat 1 ^{er} grade)	Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat	<ul style="list-style-type: none">▪ Systèmes d'information ;▪ Statistiques ;▪ Econométrie ;▪ Big data ;▪ Gestion des données ; (Ou équivalent).





مؤسسة دار الصانع
Maison de l'Artisan

Article 3 : Le dossier de candidature comprend les éléments ci-après :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ;
- Le formulaire de candidature dûment rempli (disponible sur www.mda.gov.ma ou www.emploi-public.ma) ;
- Une copie (01) légalisée de la CNIE ;
- Le CV du candidat avec photo ;
- Une copie (01) certifiée conforme du diplôme (le cas échéant l'équivalence du diplôme pour tout Diplôme étranger ou issu d'un établissement privé) ;

Article 4 : Le concours comprend des épreuves écrites et orales :

- L'épreuve écrite aura lieu **le samedi 23 décembre 2023 à 9h00**. Les candidats, retenus lors de la phase de la présélection, seront informés du lieu de l'épreuve écrite par voie postale ou électronique ;
- Seuls les candidats retenus à l'issu des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales ;
- La liste des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiées à l'issu des épreuves orales dans les sites : www.emploi-public.ma et www.mda.gov.ma

Article 5 : Modalités de candidature :

- Les dossiers doivent être envoyés par voie postale ou déposés à l'adresse suivante : Maison de l'Artisan : 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, et ce **au plus tard le 04 décembre 2023 à 16h30**.
- Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt susmentionnée sera automatiquement rejeté.

Article 6 : Cette décision est publiée dans les sites : www.emploi-public.ma , www.mda.gov.ma et dans le siège de l'établissement.

Directeur Général
Maison de l'Artisan
M. Tarik SADIK



حرف المغرب
Artisanat du Maroc